



INTERARMÉES / POLITIQUE DE DÉFENSE

76

Le Service interarmées des munitions ploie sous le poids croissant des normes, selon un rapport

PAR LAURENT LAGNEAU · 5 NOVEMBRE 2022

Ewan Lebourdais
PHOTOGRAPHE MARITIME
www.ewan-photo.fr

**PRÉPAREZ VOTRE PROJET
EN MODE MILITAIRE**
5 heures d'ateliers du 31 janvier au 4 février

GÉNÉRAL DESPORTES COLONEL GOYA
AMIRAL LAJOUS NICOLAS DOUMENC

COIN DES REVUES

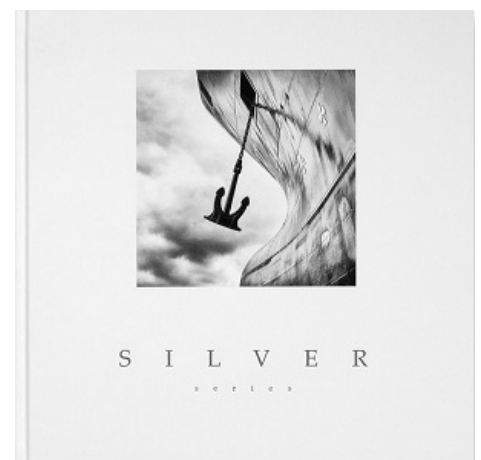
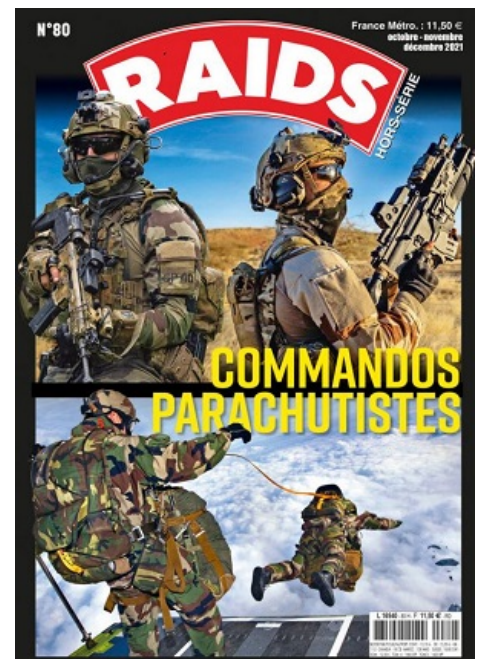


Créé en 2011 et rattaché au chef d'état-major des armées [CEMA], le Service interarmées des munitions [SIMu] a pour mission de mettre à la disposition des forces armées, où qu'elles se trouvent et en tout temps, des « munitions conventionnelles en quantité et en qualité, tout en assurant la sécurité d'emploi par les utilisateurs ». Pour cela, il dispose d'une vingtaine de dépôts [dont dix en outre-Mer et à l'Étranger] et emploie environ 1350 militaires et civils.

En outre, le SIMu vient d'entamer une nouvelle phase de sa modernisation, dans le cadre du plan SIMu 2025, lequel doit lui permettre de renforcer sa résilience et d'optimiser le cycle de vie des munitions.

Plusieurs projets ont été lancés à cette fin, comme celui consistant à développer un nouveau système d'information logistique interarmées. En outre, le SIMu a fait l'acquisition d'équipements pour améliorer l'environnement thermique et hygrométrique des munitions et pris des mesures pour optimiser les flux logistiques.

Enfin, le service a obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001, laquelle correspond à une norme définissant des exigences pour la mise en place d'un système de gestion de la qualité. En clair, et selon la définition qu'en donne l'Association française de normalisation [AFNOR], elle mesure l'aptitude d'une entité à « fournir régulièrement un produit ou un service conforme aux exigences des clients et aux exigences légales et réglementaires applicables ».



Justement, s'agissant des normes, le député [LFI] Bastien Lachaud, rapporteur pour avis sur le soutien et la logistique interarmées à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances 2023, estime qu'elles sont désormais « trop contraignantes au regard de l'impératif opérationnel ».

« De nombreuses normes s'imposent au SIMu dans l'exercice de ses missions », écrit le député. Or, poursuit-il, « ces 'normes de temps de paix' pourraient s'avérer être des contraintes dans l'éventualité d'un conflit de haute intensité et ne pas correspondre aux exigences opérationnelles d'un conflit de ce type ». Et de souligner que « la réflexion du militaire ne se concentre pas prioritairement sur les normes mais plutôt sur la maîtrise des risques ».

Dans son rapport, le parlementaire pointe les « normes imposées par le code du travail » ainsi que par « le code de l'environnement ».

S'agissant de ces dernières, M. Lachaud explique qu'elle pèsent « sur la modernisation des dépôts et provoquent des retards de chantier ». En outre, continue-t-il, « le surcoût que représentent les normes environnementales lors de la mise en conformité des dépôts, de la remise à niveau des infrastructures et du remplacement des magasins en tôle par des igloos est considérable, notamment parce que nombre de ces sites se trouvent dans des zones classées au titre de la protection des espèces protégées ».

Cela étant, le député donne deux exemples de normes qu'il estime trop restrictives [au point d'en être absurdes?]. « Un camion acheminant des munitions n'est pas considéré comme dangereux lorsqu'il roule mais, lorsqu'il stationne, une zone de sûreté doit être délimitée tout autour, même dans l'enceinte d'un camp militaire. La question se pose donc de la cohérence de la norme et de son apport par rapport à la maîtrise du risque », avance-t-il.

Le second exemple concerne le « décret n° 2013-973 du 29 octobre 2013 relatif à la prévention des risques particuliers auxquels les travailleurs sont exposés lors d'activités pyrotechniques ». Selon le député, « lorsqu'un soldat

s'applique... Mais quand il est en opération, ce sont les normes fixées par l'Otan qui sont prises en compte.

« Dans un souci de cohérence, il conviendrait que les normes auxquelles le militaire est soumis sur le territoire national soient assouplies. Si tel était le cas, les gains de productivité pour les armées seraient d'environ 15 %. Les équipes du SIMu capables de travailler simultanément sur le territoire national pourraient ainsi passer à 6, contre 3 aujourd'hui », estime M. Lachaud.

Enfin, le député a également jugé que les normes des constructeurs au sujet de la durée de vie des munitions, qui « résultent d'un travail strictement technique réalisé entre la Direction générale de l'armement [DGA] et les industriels de la défense », sont « trop contraignantes et onéreuses ».

« Une étude de sécurité du travail par le contrôle général des armées serait nécessaire afin de réévaluer l'efficacité et la cohérence de l'application des normes en vigueur. Ces contraintes ne s'imposent pas dans un pays tel que les États-Unis. Comme l'armée américaine tire beaucoup plus de munitions réelles que la France, elle dispose d'un retour d'expérience bien supérieur au nôtre quant à la performance des munitions », a-t-il conclu.

Tags: EMA munitions normes rapport

Service interarmées des munitions SIMu SIMu 2025
soutien et logistique interarmées

ARTICLE PRÉCÉDENT	PROCHAIN ARTICLE
Otan : Deux députés	« Terminé, barre et
◀ dénoncent les conditions de	machines! » pour le sous-
vie des militaires français	marin nucléaire d'attaque
déployés en Roumanie	Rubis ▶

Conformément à l'article 38 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. [\[Voir les règles de confidentialité\]](#)



ScopeWizard Ⓞ 5 novembre 2022 à 15:16

C' est beau la technocratie méga-normative....

Déjà il y a sa nature , ensuite il y a son excès....ou plutôt ses excès.....

Répondre



asvard Ⓞ 5 novembre 2022 à 18:00

Il n'y a personne qui fait des normes pour le plaisir, elles découlent toutes d'un historique. Il y surtout des normes mal rédigées et /ou ne prenant pas acte d'évolutions technologiques.

Ex : recharger une batterie d'un engin de manutention (typiquement un transpalette électrique) doit se faire dans un bâtiment ou pièce dédiée à ça et ventilée suivant des normes. C'est pour éviter l'accumulation d'hydrogène susceptible d'exploser. Ca part d'un bon sentiment car de nombreux accidents ont eu lieu dans le passé et qui ont donné cette obligation.

Cela veut dire que vous n'avez pas le droit d'avoir un seul transpalette électrique en recharge dans un atelier d'assemblage de 4000 m² et de 7 mètres de plafond même avec un appareil utilisant des batteries sellées ou au lithium-XY, bref avant d'arriver au seuil d'explosivité vous avez de quoi gonfler un Zeppelin ce que les batterie de ce transpalette serait incapable de fournir en hydrogène.. Si vous avez plusieurs engin de ce genre même dans d'autre ateliers attenants vous devez construire une pièce dédiée regroupant tout les appareils de l'établissement (vous avez le droit quand même d'avoir plusieurs pièces de recharge)

Répondre



ScopeWizard Ⓞ 5 novembre 2022 à 19:33

asvard

Oui enfin , ça part surtout de ce fameux « principe de précaution » suite à la crise de la vache folle....

<https://www.dailymotion.com/video/x8f5oit>

Répondre



tschok Ⓞ 5 novembre 2022 à 23:58

L'inflation normative, le caractère ubuesque des administrations et leur volonté pathologique de tout contrôler sont très largement antérieures à cette épizootie.

Pour vous, c'est peut-être le commencement du monde, mais pour les gens qui étudient le phénomène, l'histoire de la bureaucratie ne commence pas en 1986, année où apparait la maladie dans des élevages britanniques.

C'est ça le problème avec votre vision cyclique de l'histoire: comme il ne se passe rien et que tout se répète, vous ne savez plus dater les choses, nuche.

Pour les abrutis comme vous, l'histoire date aussi bien d'hier que de le ligue de Délos, datée de façon erronée par un commentateur dont j'attends toujours la première once d'argumentation construite, de 3.000 ans,

alors que la ligue de Délos, c'est plutôt 2.500 ans.

Les abrutis comme vous, ils ne font pas la différence entre 3.000 ans d'histoire et 2.500 ans d'histoire. Ils foutent direct 5 siècles à la poubelle, comme ça, d'un geste nonchalant et savant.

Tout ça pour nous raconter qu'ils ont lu un bouquin qui a transformé leur vie en les rendant les intelligents, ce qu'ils sont très pressés de nous faire savoir.

Bon alors, je vais faire comme avec l'autre con, je vais épouser votre point de vue.

Donc, la bureaucratie et l'inflation normative partent de la maladie de la vache folle...

Oh putain...

Qu'est-ce que je vais faire avec cette connerie? A quel quai de l'intelligence on peut raisonnablement amarrer ce paquebot de la bêtise, pour patiemment le décharger en vrac, paquet par paquet?

Z'avez une idée, vous? Ben non, bien sûr.

Répondre



Czar · 6 novembre 2022 à 16:27

« Bon alors, je vais faire comme avec l'autre con, je vais épouser votre point de vue. »

ce besoin de tortiller du fion pendant 30 phrases surnuméraires, tout ça pour en arriver à l'essentiel.



asvard · 6 novembre 2022 à 1:29

C'est bien plus vieux que ça : ca date des codes du travail et de l'environnement.

Répondre



ScopeWizard · 6 novembre 2022 à 18:04

@asvard

Pas la technocratie comme nous la connaissons et telle qu' elle nous nuit , encore moins la technostucture .

Le code du travail ça doit remonter entre 1850 et 1900 , la question de l' environnement s' étant rajoutée par la suite , je dirais vers les années 1980 ; je ne sais pas , je n' ai pas vérifié mais disons que ça paraît logique .

Quoi qu' il en soit sympa d' avoir rattrapé le coup . 😊



lgbtqi+ · 6 novembre 2022 à 6:20

Alors que la découpe des tissus nerveux n'est plus sérieusement surveillée dans les abattoirs la nuit...

Répondre



ScopeWizard · 6 novembre 2022 à 18:08

@lgbt

Ce qui ne m' étonne pas du tout .

Mais in fine qui relaie l' info ?

Comme d' habitude ; pas grand-
monde....

En tout cas , merci de l' avoir fait... 😊



Ératosthène · 5 novembre 2022 à 19:45

@asvard :

« Il n'y a personne qui fait des normes pour le plaisir,
»

Pourquoi la France rend-elle les normes
européennes plus sévères contrairement aux autres
pays européen ?

Répondre



asvard · 6 novembre 2022 à 1:26

Parce que l'on a un code du travail qui est
comme ça.

Parce qu'un employé qui se blesse au travail
est moins pris en charge par la sécu même si
c'est de sa faute donc la faute est reportée sur
l'employeur car il n'a pas pris les mesures
nécessaires pour que l'employé ne puisse pas
se blesser (j'ai eu les cas d'un accident où on
nous retorqué que l'on ne devait pas avoir des
carters de protection démontables par un
employé , c'est tout juste s'il ne fallait pas des
vis avec serrures ou souder les carters
empêchant par-là la maintenance !).

A noter que la branche sécu accidents du
travail est à l'équilibre voire légèrement
bénéficière puisque par définition ce sont les
employeurs qui payent intégralement les soins
des accidentés du travail, la sécu ne faisant
que l'avance d'une année sur l'autre. Les
cotisation de l'employeur augmentant en cas
d'accident dans l'année ainsi que celles de la
même branche (industrie mécaniques par
exemple). C'est pour ça que le lundi il y plus
d'accidents du travail (les bricolo du dimanche
qui déclarent leurs bobo au travail)

Croire que c'est un obscur fonctionnaire
technocrate qui fait les normes/lois dans son
coin c'est se mettre le doigt dans l'oeil. C'est
discuté en commission paritaire et les
industriels concernés, au moins le plus gros,
reçoivent les projets de loi dès leur écriture
qui les concerne par l'intermédiaire de leurs
groupements professionnels, les méchants
« lobbies » !. Si les lois/normes sont plus
exigeantes que celles de l'UE c'est que ces
lobbies sont pas aussi bons que l'on dit 😊
Par ailleurs il faut se méfier ce qui peut
sembler plus laxiste dans un pays peut se
révéler plus dur en vérité.

ex en France a une époque on prenait en
référence les normes de rejets liquides
industriels Allemands comparées à la France.
A priori les Allemands avaient un taux de
métaux lourds autorisés dans leurs effluents
beaucoup plus faible que nous (donc plus

contraignant pour les Allemands) qui allait du simple au double pour certains (genre 1 mg/l contre 2mg/l) oui mais eux avait le droit de diluer leurs effluents (en fait utiliser plus d'eau propre que nécessaire dans leur process) alors que strictement interdits en France si bien qu'en fait ils pouvaient balancer 5 kilo de cadmium par jour dans la rivière contre 3 kilo en France en toute légalité pour le même processus industriel. C'était plus une question de facture d'eau que d'avoir une station de détoxification efficace.

Il faut donc faire attention dans ce que l'on compare et prendre l'ensemble, pas ce qui nous intéresse seulement.

Répondre



Saint Benoit · 6 novembre 2022 à 15:01

le Code du Travail est parfait, je l'ai exercé comme Resp. Sécu en site chimique et pétro depuis 40 ans, ce que vous dites n'est pas faux tant sur le plan de la sécurité au Travail que des rejets dans l'environnement. Concernant les rejets, cela fait quand même plus de 20 ans que les rejets s'expriment en flux de matières et plus en concentration, que l'Europe et votre exemple allemand ne serve à rien on le savait depuis les années 80, quant aux accidents de travail et la surprime employeur elle s'applique en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise donc une PME peut avoir de très bonnes ristournes individualisées si elle n'a pas d'accidents, et les accidents hormis le tour de rein le lundi qui est réel, sont une caricature car les accidents et surtout les presque accidents sont de l'ordre de plusieurs centaines de fois les accidents qui arrivent soit des millions par an d'évènements critiques ; alors quand je vois que l'on veut alléger les normes environnementales et hygiénistes pour les militaires c'est tout bonnement scandaleux.



PK · 6 novembre 2022 à 6:43

Et pourquoi la commission européenne s'amuse-t-elle à fabriquer des normes jusqu'au fromage si « personne ne s'amuse à faire des normes » ?

Il faut pendre les technocrates avec des cordes normalisées, selon la procédure iso9001. Pour valider la qualité de son application, on s'évertuera à faire une étude de faisabilité avec les fonctionnaires européens comme Von der Laguerre, en mettant en évidence les différentes solutions (corde naturelle validée par Greta, corde synthétique à ARN message soutenue par Pfiser), les coûts (il faudra sans

doute une commission avec une douzaine de sous-commissions aux Seychelles pour en discuter) et le choix d'une entreprise (qui sera élue moyennant un appel d'offre mitonné aux petits oignons pour le meilleur pote du président de la commission des finances).

Répondre



Dolgan · 6 novembre 2022 à 13:26

Au hasard à cause des infections alimentaires ?

Et a votre avis, pourquoi les infections alimentaires sont aussi rares en Europe ? Au point que le moindre problème devient un scandale sanitaire...



asvard · 6 novembre 2022 à 17:19

Peut être bien que c'est mieux si tout le monde parle de la même chose. Bon on peut regretter qu'une livre de beurre chez les Bretons ne représente pas la même quantité de matière que chez les Limougeauds mais ça facilite pas vraiment le commerce. Salauplots de révolutionnaires qui ont imposé la norme du système métrique sur tout le territoire. Heureusement qu'ils sont morts sinon il aurait fallu les guillotiner.

ISO 9001 n'est pas une procédure et cela ne définit certainement pas les normes de cordes ou quoi que ce soit d'autre.



JC · 6 novembre 2022 à 12:18

Pourquoi l'EU rend-elle moins sévères des normes, notamment dans l'agriculture bio ? Qui sont les pays qui ont un intérêt à cela ?

Répondre



asvard · 6 novembre 2022 à 17:30

Moins sévère que quoi ?

En général les normes UE sont une exigence minimum à respecter.



Nike · 6 novembre 2022 à 2:12

En même temps ce n'est pas la norme la plus compliquée à respecter, une bonne ventilation et le problème est réglé.

Pour la petite histoire il existe des batteries au plomb « à recombinaison » qui produisent bcp moins d'hydrogène pendant la charge. Elles sont scellées mais ont tout de même une soupape...

Répondre



asvard · 6 novembre 2022 à 18:09

A moins de vouloir chauffer les petit oiseaux il est quand même préférable d'avoir une pièce dédiée à la recharge, correctement ventilée et non chauffée ou à minima.

Par ailleurs je n'ai pas indiqué toutes les obligations nécessaires par souci de simplicité

mais il y a entre autres, matériel ATEX, porte coupe feu, coupure de charge si défaut de ventilation, détecteurs, etc...

En fait je n'ai pas été assez clair dans mon exemple

Imaginons une usine qui utilise plein d'appareil de manutention sur batteries, comme il y a dépassement d'un certain seuil de puissance il y a obligation de faire un local dédié avec toutes ses spécificités.

Des années plus tard vous construisez un autre atelier de fabrication où vous n'utilisez que 1 ou deux appareil de manutention et bien vous êtes obligé d'aller faire recharger ces appareil dans le local dédié même si il est situé à 200m ou + et cela même si les 2 appareils sont largement en dessous du seuil requis pour un local dédié si cet atelier était le seul dans l'usine. Donc soit vous perdez du temps à trimbaler les appareils pour la recharge soit vous construisez un 2nd local de recharge pour 2 appareils et proche de ce nouvel atelier mais en aucun cas vous n'êtes autorisé à recharger les appareils dans le nouvel atelier. Tout cela parce que la norme prend en compte l'ensemble des appareils de l'établissement pas où ils sont utilisés et rechargés.

Répondre



Rémi · 6 novembre 2022 à 21:19

Le problème des normes est que l'on essaie de contraindre le réel à coup de texte. La moitié d'entre elles devrait dégager. Un bon sentiment n'est pas une excuse mais devrait être un acte d'accusation. J'ai chez moi des decteteur de fumées qui sonne à chaque douche. Je suis désolé, mais le bureaucrate qui a imposé cela mérite des sanctions sévères.

Répondre



ScopeWizard · 6 novembre 2022 à 17:58

@tschok @asvard @lgbt

C' est sympa les gens qui s' épanchent en essayant de pourrir ceux sur qui ils ne parviennent pas à exercer la moindre prise....

M' enfin ce serait encore plus sympa qu' ils apprennent à lire plutôt qu' interpréter pour ensuite tout accommoder à leur sauce en une magnifique bouillie informe qu' eux seuls pourraient espérer digérer....

« Donc, la bureaucratie et l'inflation normative partent de la maladie de la vache folle... »

C' est con tellement ce n' est pas de ça dont il est question....

En deux pauvres lignes , par ma pomme rédigé le premier post de ce fil disait : « C' est beau la technocratie méga-normative....

Déjà il y a sa nature , ensuite il y a son excès....ou plutôt ses

Et il ne disait pas plus .

Par contre , il y avait quelques mots clefs...

Dans l' ordre : « technocratie » , qualifiée de « méga-normative » .

Puis , alors que cette phrase se suffisait à elle-même , il y avait une insistance pour ne pas dire quelque « emphase » histoire d' éclairer un poil mieux....

Les mots clefs étant alors « nature » ainsi que « excès » .

Donc là-dessus @asvard répond en extrapolant et d' entrée en démontrant qu' il a confondu « normes » et « règles » SANS comprendre qu' il ne s' agissait pas de ça mais de l' excès de normes et de règles dont s' il faut les en croire beaucoup attribuent les origines à la Crise de la Vache Folle , d' où ma réponse .

Bref , d' entrée , pour diverses raisons , il y a eu réaction à côté du sujet....

D' où ma réponse aussi brève mais proposant un lien estimé suffisamment explicatif....

On aurait alors pu espérer quelque « récupération » plutôt que ce début de départ en vrille susceptible toutefois de se solder par un numéro de haute voltige permettant là aussi , à terme , une récupération augurant d' atterrir autrement que brutalement en terminant en cheval de bois....

Ce que @asvard a semble t-il effectivement compris et réussi d' où sa référence déjà tellement plus proche de l' esprit premier , ce dont je le remercie , tandis que @lgbt rebondit sur l' histoire de cette crise non sans toutefois se départir d' amener un élément correspondant digne d' intérêt , ce dont je la remercie également....

Mais non , que nenni ; c' était compter sans « grand subtil » qui apercevant un peu de lumière dans son océan d' obscurité obscurantiste , fut de passage dans le coin....

Et donc , ce qui devient alors logique s' impose , c' est la surenchère dans ce sens là mais évidemment sans que rien n' avance....

Et là , s' arrêteront donc mes « remerciements ».....

Alors , pour plus ample informé , la « technocratie » , ce n' est pas la « bureaucratie » , mais son pendant entre absurde , grotesque , maladif , excessif , etc....

Et le terme ne date pas des vingt ou trente siècles passés , mais se « popularise » dans les années 1920 ; voilà déjà pourquoi l' échange devient plutôt oiseux dès le début....

Il ne fallait donc pas confondre « technocratie » et « bureaucratie » ; mais pourtant PLAF ! c' est bien ce qui s' est passé.....

Sachant bien que cette « technocratie » va évoluer et aller jusqu' à s' organiser en « technostructure » , terme qui date des années 1980 , ce qui comme fait exprès nous ramène encore plus près de l' époque de la crise de cette si malheureuse bovidée.....

Une « technostructure » qui évidemment ne sera pas sans en rajouter dans l' excessif....

Mais qui , tellement politisée et idéologique quant à la conformation de la mentalité de ses nombreux

pouvoir qu' autre chose) , vu les précédents , cherche désormais à se protéger de toute poursuite d' ordre disons judiciaire , d' où la prééminence du principe de précaution qui à ce jour en est arrivé à autant brider que contrôler , que sanctionner , que punir , etc etc....

En résumé , concernant le tschokiste en folie.....

Caramba , encore raté ! 😊

Répondre



Aramis @ 5 novembre 2022 à 15:38

Deux aberrations: un service interarmées pour les munitions et application de normes civiles a l armée.

Répondre



NRJ @ 5 novembre 2022 à 18:32

@Scope

Par rapport à votre dernier commentaire:

Qu'appellez vous le rendement d'une éolienne qui serait selon vous à 25% ? Expliquez moi comme vous expliqueriez à un enfant de 5 ans.

-

« NON ; nous ne parlons pas de l' équivalent hydroélectrique à très grande échelle d' une pile pour transistor ou radio-réveil , mais de stockage direct . ». Là c'est moi qui doit vous apprendre quelque chose: un STEP est une sorte de grosse batterie. On peut stocker de l'énergie en y apportant de l'eau et on peut la restituer. Allez voir ce que c'est sur internet.

-

« Vous ne stockez rien du tout ; c' est une réaction chimique qui permet de produire une énergie électrique qui pourra ensuite être restituée et utilisée . ». La batterie d'un véhicule reçoit de l'énergie électrique qu'elle stocke sous forme chimique (les ions Lithium). Après elle restitue l'énergie sous forme électrique. Une batterie Lithium est donc du stockage d'énergie.

-

« Faux ; il n' y a pas de « réchauffement » pas plus qu' il n' y a de « dérèglement » climatique ; le terme le moins trompeur et chargé d' idéologie est « changement » . ». Il s'agit d'un réchauffement climatique, puisque la température globale de la Terre augmente.

Et à l'aune des connaissances scientifiques la source la plus probable de la rapidité soudaine de ce réchauffement est l'émission par l'Homme de gaz à effet de serre.

Maintenant vous pouvez vous pouvez toujours dire n'importe quoi, ce que je dis là est un fait incontestable.

-

Pour le reste c'est pas grave, mais là il y a des connaissances que vous n'avez pas ou que vous n'exprimez pas bien, au choix.

Répondre



Bench @ 5 novembre 2022 à 23:05

@NRJ: puisqu'il s'agit d'un article traitant de normes, je me dis qu'il est dommage qu'il n'y en ait pas une de norme ici , contraignante pour régir le hs ! Vous allez encore une fois dérégler le Scope, NRJ, et ça va vriller sévère.....

Répondre

NRJ,

Scope a une cadence de tir supérieure à la vôtre: il est capable de dire plus de conneries que vous ne pouvez en rectifier.

Il est comme les tornades ou les vagues scélérates: il rend humble. Faut pas chercher à lui répondre d'un fil de conversation sur l'autre.

Déjà, répondre à 10% de toutes les conneries qu'il propage sous chaque article, c'est bien je trouve.

Mais faut pas insister. Et ça sert à rien, en plus. Je le pratique depuis... pfff! dix ans. Il est toujours aussi borné.

Faut vraiment pas chercher à le faire changer d'avis, c'est juste le truc qu'il ne sait pas faire. Tout son système mental est arc-bouté contre l'idée du changement, comme le contre-fort d'une cathédrale gothique de la bêtise.

Il faut le battre comme plâtre, je vous assure. Et il vous en saura gré. Il vous aimera pour ça.

Mais n'essayez pas de le convaincre de quoi que ce soit, c'est pure perte de temps. Ou alors, c'est que vous êtes vicieux, vous aussi, auquel cas, je ne vais pas vous tenir la chandelle, et le mieux, c'est qu'on vous laisse entre vous faire vos petites affaires.

Mais sinon, moi je trouve qu'il faut le battre, à coups de chaîne de vélo. Ou de barre à mine. Ou de manche de pioche. Des trucs corrects, quoi. pas des trucs tordus comme l'acide, le fer à souder ou la gégène.

Restons simples et dans les limites du convenable.

Répondre



Bench · 6 novembre 2022 à 14:02

@Tschok: bonne analyse ma foi, qui peut tout aussi bien s'appliquer à Guillotin. A la différence que, Guillotin contrairement à Scope, ne sait et ne fait que propager une seule et même pensée nauséabonde.

Répondre



Aramis · 6 novembre 2022 à 13:58

Erreur de destinataire.

Répondre



ScopeWizard · 6 novembre 2022 à 19:17

@NRJ

« Qu'appellez vous le rendement d'une éolienne qui serait selon vous à 25% ? Expliquez moi comme vous expliqueriez à un enfant de 5 ans. »

NON .

Primo , même si la paire a l' air d' aller de pair , faut pas confondre « pédagogie » et « infantilisation » .

Secundo , je ne vois pas du tout les choses comme vous ; je ne vais pas faire de point fixe sur la question du rendement ou du facteur de charge d' une éolienne et faire fi de tout le reste .

Ce n' est pas l' Alpha et l' Oméga de cette problématique , loin de là .

Donc , je me suis expliqué , et ré-expliqué , et ré-ré-expliqué , en long en large en travers et dans tous les sens , n' y revenons pas ; en effet , je pense que ça ne servira à rien d' autant que de plus en plus il apparaît que cette histoire de rendement n' est pas très claire , il semblerait qu' il n' y ait pas consensus et que chacun voit ça un peu comme ça l' arrange ou comme il le comprend .

« Là c'est moi qui doit vous apprendre quelque chose: un STEP est une sorte de grosse batterie. On peut stocker de l'énergie en y apportant de l'eau et on peut la restituer. Allez voir ce que c'est sur internet. »

Je ne vous ai pas attendu , rassurez-vous ; du reste , venant de vous , ce conseil a ceci de surprenant puisque je vous ai déjà répondu en fonction....

OUI ; on peut stocker de l' énergie mais pas l' énergie électrique .

« La batterie d'un véhicule reçoit de l'énergie électrique qu'elle stocke sous forme chimique (les ions Lithium). Après elle restitue l'énergie sous forme électrique. Une batterie Lithium est donc du stockage d'énergie. »

Encore une fois OUI ; MAIS PAS d' énergie électrique

.

Vus confondez CAUSE et CONSÉQUENCE ; c' est-à-dire dans cet exemple , le stockage et la production .

Une batterie (besoin de grande puissance) , tout comme d' ailleurs une pile (besoin de bien moins de puissance) , ne stocke pas d' énergie électrique , mais la produit ; et tant que les éléments chimiques sont là et en état d' y participer , cette production pourra perdurer .

Sachant que cette énergie électrique produite est perdue , l' illusion tenant au fait qu' elle est reproduite à chaque fois avec une différence longtemps minime à ce point longtemps imperceptible....

Par ailleurs , on peut très bien se servir de l' énergie électrique produite pour par exemple « recharger » des éléments afin que puisse se perpétuer cette production par la réaction chimique induite , du moins jusqu' à ce que lesdits éléments perdent cette propriété .

Raison pour laquelle une pile , fut-elle rechargeable , comme une batterie ne durent pas éternellement....

Si vous voulez , pour que la recharge d' une batterie s' effectue , à ma connaissance et en règle générale il vous faut un alternateur (équivalent en plus sophistiqué d' une dynamo de vélo) .

Ainsi lorsque l'alternateur fait son travail , se produit une réaction ; en gros , sachant que le courant électrique se « déplace » d' un sens à un autre et vice et versa (courant alternatif / courant continu ; anode / cathode) les ions vont voir leurs électrons partir dans le sens inverse soit du + vers le - .

C' est donc une telle réaction qui permet au liquide qui remplit la batterie de se recharger (en électrons)

et ainsi pouvoir fournir de l' électricité tant que cette recharge reste possible .

Si vous préférez , le processus de charge est inverse à celui de la décharge .

Les ions sulfate et hydrogène sont intervertis .
C' est donc le produit d' une reconversion de l' énergie électrique (utilisée pour charger une batterie) en énergie chimique qui sera stocké dans la batterie , mais pas l' énergie électrique en elle-même .

« Il s'agit d'un réchauffement climatique, puisque la température globale de la Terre augmente. »

Il s'agit d'un réchauffement climatique OBSERVÉ et commenté , puisque la température globale de la Terre augmente .

Alors que direz-vous si jamais dans quelques années , la température venait à s' inverser et que nous assistions à une sorte d' ère nettement plus froide , par exemple via un mécanisme de régulation d' une Terre qui naturellement se préserve....

Raison pour laquelle je préfère -et de très loin- parler de « changement » .

Donc appelez ça « réchauffement » ou « dérèglement » si c' est votre truc , mais quoi qu' il en soit ce sera sans ma pomme .

« Et à l'aune des connaissances scientifiques la source la plus probable de la rapidité soudaine de ce réchauffement est l'émission par l'Homme de gaz à effet de serre. »

Oui ; « la plus probable » mais en quelles proportions , c' est LA question....

« Maintenant vous pouvez vous pouvez toujours dire n'importe quoi, ce que je dis là est un fait incontestable. »

Ah mais un « fait » peut avoir tout ce que vous voulez d' « incontestable » , il n' en demeure pas moins vrai qu' il n' en va plus du tout de même quant à son interprétation ou ses conclusions ; et c' est là où tout ça peut considérablement diverger .

C' est d' ailleurs là quelque chose qui se retrouve beaucoup en Histoire mais aussi en Sciences....

« Pour le reste c'est pas grave, mais là il y a des connaissances que vous n'avez pas ou que vous n'exprimez pas bien, au choix. »

Ben , je ne suis peut-être pas le seul , dans ce cas....



Répondre



ScopeWizard @ 6 novembre 2022 à 20:26

Nous connaissions le duo des non , voici donc le duo des cons....

HEIN ?

Non , elle était facile....! 😊

Bref !

Bench et tripes + le tschokiste , deux monstres de tolérance comme toujours animés des meilleures intentions....

« contraignante pour régir le hs ! »

Hmm....c' est sûr que le premier commentaire l' était....HS....

C' est pourtant ben vrai qu' il n' avait rien à voir avec le thème de l' article traitant du poids croissant des normes qui semble tant préoccuper le Service Interarmées....

Rien de rien , effectivement .

« Mais sinon, moi je trouve qu'il faut le battre, à coups de chaine de vélo. Ou de barre à mine. Ou de manche de pioche. Des trucs corrects, quoi. pas des trucs tordus comme l'acide, le fer à souder ou la gégène. »

Oui ; bien-sûr , pourquoi pas , au point où nous en sommes autant se faire plaisir....

M' enfin , faut aussi faire bien gaffe à ce que l' on se permet d' exprimer....

On ne sait jamais....

En même temps , la bienséance pousse à reconnaître combien pour un « gentil » comme le tschok , face à tant de coups répétés contre un méchant tel le @Scope qui décidément , et depuis tant d' années d' acharnement obsessionnel tournant à la névrose agaga , refuse de tomber voire même ose rendre les coups reçus sans même jamais vaciller , il doit être difficile de rester un minimum urbain , l' effort paraissant à ce point surhumain....

Allez , on ne se laisse pas aller et on se ressaisit , et non , on n' oublie surtout pas son grand truc....pas vraiment en plumes il est vrai....

<https://www.youtube.com/watch?v=12uwnjnapvE>

Allez tschok , pour les copains !

On y croit et on cogne , encore et encore !

Et on s' en fout que ce ne soit pas en plumes ; oui , je sais c' est pas non plus de la masse d' armes , plutôt du plastique en toc d' un baril de lessive Bonux pour enfants turbulents hyper-actifs ayant besoin canaliser nerfs et énergie en faisant n' importe quoi histoire que maman ait quelque moment de paix....

Mais l' essentiel n' est pas là ; il faut y croire ! pourquoi pas même monter un club , se faire aider ! Eh oui , plus on est de fous , plus on rit ! 😊

Répondre



Kamelot © 5 novembre 2022 à 16:06

La sécurité avec les munitions n'est pas à sous-estimer. Néanmoins, les lourdeurs administratives et réglementaires sont notre principal risque...

Répondre



albert © 5 novembre 2022 à 16:43

La bureaucratie, l'administratif, les technocrates, c'est ce qui tuent à petit feu nos démocraties. Après avoir mis à genoux notre système de santé, notre système judiciaire, étouffé nos entreprises sous la paperasse, c'est l'armée qui en est victime. Les bureaucrates et technocrates c'est le cancer de la démocratie.

Le jour où la Russie nous envahira on leur demandera de reporté à que les bureaucrates valides notre mobilisation.

En reprenant une phrase de Coluche que j'adapterai à la situation.
L'administration n'empêchera pas une guerre mais elle l'a ralentira
fortement.

Répondre



Ératosthène · 5 novembre 2022 à 19:56

@albert :

« La bureaucratie, l'administratif, les technocrates, c'est ce qui tue à petit feu nos démocraties. »

Renseignez-vous sur la volonté des membres du Forum Économique Mondial, à laquelle Macron se plie volontier, du Forum d'Alpbach (plus vieux que le Forum de Davos, mais qui a moins « percé »), et d'autres groupes de l'oligarchie mondiale, vous constaterez alors que la bureaucratie est un mal bénin.

Par contre ils requièrent et encouragent la technocratie pour parvenir à leurs fins.

Répondre



asvard · 6 novembre 2022 à 1:38

Donc l'oligarchie mondiale veut des normes qui les contraignent ?

Il suffit pas de balancer tel ou tel forum, encore faut dire ce qui s'y passe ... mais ça aucun danger car soit c'est secret en vu d'assujettir la population et vous n'êtes pas dans la confiance soit en fait il n'y a rien de particulier.

Bref il y a des forum et alors ? Ce serait plutôt ceux dont est pas au courant qu'il faut s'inquiéter non ? Maman j'ai peur ...

Répondre



Rémi · 6 novembre 2022 à 21:21

En fait on aurait du donner la moitié de nos bureaucrates aux russes en 2000. Ca aurait réglé bien des problèmes. Ceci dit je crains que les russes ne soient plus intelligents que nous.

Répondre



Carin · 5 novembre 2022 à 17:07

Il y a les mêmes problèmes avec des artifices... tout plein de normes restrictives allant beaucoup plus loin que la sécurité, pour finir par étaler les bombes sur le chantier, et les manipuler pour les charger dans leurs tubes, alors que certains endroits sont dénués de barrières et que les gens viennent en famille se planter à 10 mètres....

Répondre



asvard · 5 novembre 2022 à 17:26

Le dernier paragraphe est sujet à caution : Ce n'est pas parce que les US utilisent plus que nous des munitions que le risque chez nous n'existe pas. Le fait d'évaluer si une munition est performante ou non n'a aucun rapport avec un risque pour la sécurité à moins de dire que si la munition fait long feu c'est un risque pour la sécurité (le minimum de la performance c'est que la munition parte ou que cela n'explose tout seule pas dans les conditions normales de stockage définies par le fabricant). Admettons. Mais ce risque existe quel que soit le nombre de munitions tirées. Le seul Retex que l'on en tirer c'est une probabilité de munitions qui font long feu. Mais même 1 long feu /1 000 000 000 munitions tirées représente un risque. Ce n'est qu'une statistique et la première munition utilisée peut tout aussi

Paramètres cookies u que la 100 000 000 0000 c'est une question de

chance (au sens usuel du terme et pas seulement statistique)
En France, dans le privé, on a l'obligation de faire une analyse des risques afin de les identifier. On peut faire une « priorisation » des risques en fonction de leur fréquence d'apparition mais le jour où il y a un accident on s'entendra dire « vous avez identifié le risque mais vous n'avez rien fait pour y pallier » (manque de budget pour tout faire, temps, problème technique, ...) et si vous n'avez pas vu le risque vous serez jugé responsable quand même car incompetent. C'est la culture du 0 accident au travail inscrit dans la loi que les collègues de ce député ont voté, il n'y a pas de notion de probabilité vous passez au tribunal quand même, c'est le juge qui jugera en son âme et conscience mais faut pas espérer l'acquittement.

Un PDG d'une entreprise prend des risques pénalement en ne faisant pas les actions correctrices en vue de l'élimination d'un risque de sécurité de son personnel. Ce que le député suggère c'est de ne rien faire quand un risque existe mais jugé peu probable. Il en prend la responsabilité en disant que la vie d'un militaire vaut moins qu'un civil ?

Répondre



bob · 5 novembre 2022 à 17:56

Plus que les normes, c'est plus leur contexte qui pose questions : si des civils sont intégrés au processus, il est évident que leur environnement de travail doit répondre à des normes... civiles. Sinon, pourquoi ne pas les militariser ? Probablement parce qu'un militaire coûte plus cher qu'un civil en CDD.

Ce député part peut-être d'un bon sentiment mais les exemples fournis ne sont pas légitimes.

Un camion en stationnement, à l'arrêt, est un camion réputé sans surveillance et dont les clés ne sont pas immédiatement disponibles pour le déplacer si besoin.

Le décret mentionné par la suite considère la durée de vie d'une habilitation à la gestion des explosifs. Si les Armées ne disposent pas de textes réglementaires à ce sujet, à elles et leur tutelle de choisir celles les plus adaptées à leur exercice. Le problème n'est pas la norme mais le non-choix de où se situent légalement les Armées.

C'est un problème en soi et qui est bien plus large que le traitement des munitions.

Enfin, on peut-être songeur quand à des Armées censées protéger le territoire national qui feraient peu de cas de la protection de ses espaces naturels en temps de paix. La guerre en Ukraine montre aussi que la Russie « s'amuse » à ravager le territoire ukrainien, notamment par les destructions de dépôts de produits chimiques.

Répondre



VinceToto · 5 novembre 2022 à 18:17

« la réflexion du militaire ne se concentre pas prioritairement sur les normes mais plutôt sur la maîtrise des risques » »

Sur la photo: le type trimbale du 155mm avec un FAMAS en bandoulière? N'a t'il pas aussi les plaques anti-balles dans son gilet en plus?

Je n'ai pas l'impression que cette situation soit due à un problème de normes, mais plutôt un lourd problème de réflexion, notamment sur la maîtrise des risques.

Répondre



mich · 5 novembre 2022 à 21:55

» un lourd problème de réflexion », en effet je crois que vous avez bien cerné le problème, il n'y a plus qu'à vous

appliquez votre conclusion avant de commenter ce que font d'autres « types » !

Répondre



MAS 36 · 5 novembre 2022 à 18:25

Surprenant ces députés qui soudainement s'intéressent aux problèmes militaires. Les munitions, les cantonnements en Roumanie. Tant mieux si ça fait progresser l'efficacité sur le terrain.

Répondre



Igbtqi+ · 6 novembre 2022 à 6:22

et si ça comble le besoin désespéré de voix de Ronchonchon...

Répondre



farragut · 5 novembre 2022 à 18:32

Est-ce que le député en question sait que la première grande action de son Président, dans le cadre des « Lois Travail », a été de supprimer les CHSCT ?

Que n'a-t-il poussé des cris lorsque les organismes chargés de l'Hygiène, de la Sécurité et des Conditions de Travail ont été remplacés par de sous-commissions d'entités CSE (Comité Social et Economique), tout en réduisant les heures de délégation accordées aux représentants du personnel pour se consacrer aux études des risques professionnels ?

Si le Ministre des Finances d'avant 2017, avant d'être Président de la République et accessoirement Chef des Armées, avait « anticipé » sur l'absence de contrôle de la sécurité par le Contrôle Général des Armées, nous n'en serions peut-être pas là...

Mais il était trop pressé de réduire au silence les voix compétentes, capables de lui opposer des arguments rationnels (sur l'évaluation des risques, qui est une exigence de la Norme ISO 9001:2018, pas un sujet « à part » spécifique aux militaires) à sa rhétorique de gamin immature sur sa mantra « Je suis le Chef » (et « vos gueules, bandes de c*ns! »).

Maintenant, le même député pourrait faire valoir qu'il y a une nouvelle Norme ISO pour la Maîtrise de la Santé et des Conditions de Travail, l'ISO 45001:2018, qui reprend au niveau international les anciennes normes « anglaises » BSI OHSAS sur ce sujet, permettant de réduire les risques en matière d'accidents (du travail, y compris des militaires) :

<https://www.iso.org/fr/news/ref2271.html>

<https://www.france-certification.com/iso-45001/>

<https://www.iso.org/fr/iso-45001-occupational-health-and-safety.html>

<https://www.bsigroup.com/fr-FR/BS-OHSAS-18001-Sante-et-Securite-au-Travail/>

–

Mais il faut acter l'aspect « positif » de ce rapport, c'est à dire le constat écrit de l'absence volontaire de l'application des normes internationales quand il s'agit de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des militaires.

Que c'est pratique, de dire que la condition « militaire » justifie de ne pas retenir les obligations qui pourraient préserver la sécurité au travail de nos soldats.

Combien de vies sacrifiées inutilement en « temps de paix » pour des accidents qui auraient pu être évités grâce à l'application raisonnée des normes internationales.

Pour mémoire, les « normes » ne sont pas des « contraintes » ou des 'sources de surcoût', ce ne sont que des pense-bête (des

Bien sûr, les « réparations » en cas d'accidents (explosions ou crashes), ce ne sont pas les mêmes lignes budgétaires que l'acquisition ou le MCO, qui seules comptent dans le bilan des LPM (et des discussions en Commissions, au Parlement ou au Sénat). Comme diraient certain(s), « on ne perd pas son temps à aiguiser ses outils. »

Répondre



Gaulois78 · 5 novembre 2022 à 18:44

Un peu d'humour.

D'après la photo il n'y a pas que le SIMu qui ploie.. Quand donc la nation startup fournira t'elle des exosquelette aux soldats.

Répondre



fabrice · 5 novembre 2022 à 23:10

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/vous-pouvez-desormais-acheter-un-exosquelette-8865220>

Répondre



Gaulois78 · 6 novembre 2022 à 18:12

@fabrice

Celui-ci plus adapté à la chose militaire.

<https://www.mawashi.net/fr/exosquelette-tactique-uprise#:~:text=L'exosquelette%20passif%20porteur%20de,l'aide%20de%20leviers%20m%C3%A9caniques.>

La Défense planche sur le sujet

<https://www.defense.gouv.fr/aid/actualites/larmee-terre-explore-possibilites-lexosquelette>

Ils en existent pour le BTP, généralisation d'ici quelques années , c'est une question de coût.. Pour le moment ca coince...

Répondre



Quentin · 6 novembre 2022 à 14:34

@ Gaulois78

On en parlait:

<https://tre-blog.com/actualites/eurosatory-2018-exosquelette-non-motorise-uprise-de-mawashi/>

Répondre



Gaulois78 · 5 novembre 2022 à 19:01

@asvard

En cas de conflit, même très très basse intensité on oubliera toutes ses normes AFNOR et Cie, dont certaines n'ont aucun rapport de près où de loin avec la réalité militaire.

Existe t'il toujours des quotas de pertes en tant de paix par corps d'armée ?

Le décret n° 2013-973 du 29 octobre 2013 est l'exemple même de ce fatras administratif, pensez-vous que les soldats prennent plus de risques lors d'une Opex...

Les normes OTAN sont plus laxistes que les notres ?

Répondre



JM 64 · 5 novembre 2022 à 23:59

Sur les quotas de pertes en tant de paix, si vous avez des informations précises (textes ou autres circulaires) n'hésitez pas à éclairer mon ignorance. Merci par avance.

Répondre



Gaulois78 · 6 novembre 2022 à 18:00

@JM64

..aujourd'hui, pendant mon SN en RFA en 78 c'était le

auriez entendu parler...de cette légende urbaine...
Même si pendant les classes les instructeurs s'en
amusait...

<https://www.guichetdusavoir.org/question/voir/48372>

Aujourd'hui, je peux vous assurer que la perte est
bien plus importante que ces malheureux 7 %

Tableau ci-dessous, c'est un peu rébarbatif à lire :
<https://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/bilan-de-15-ans-de-reduction-des-effectifs-au-sein-de-la-defense>

Répondre



Carin @ 6 novembre 2022 à 17:20

Disons que les normes OTAN ne sont basées que sur la
sécurité... le reste n'a pas cours!

Répondre



asvard @ 6 novembre 2022 à 18:45

Le député ne parle pas de combat mais plutôt en temps de
paix.

vosre « quota de pertes » ressemble plus à une boutade lancé
par un juteux quand il y avait encore des appelés et qui a
fini par devenir légende urbaine. Si non je serais aussi
intéressé par une référence.

Il n'est pas impossible que les normes OTAN soient plus
laxistes que les nôtres.

Le décret que vous citez n'est pas applicable aux militaires
mais cela n'exclut pas que les normes militaires reprennent
tout ou parties des textes civils.:

les dispositions de la présente partie sont applicables aux
employeurs de droit privé ainsi qu'aux travailleurs.

Elles sont également applicables :

- 1° Aux établissements publics à caractère industriel et
commercial ;
- 2° Aux établissements publics administratifs lorsqu'ils
emploient du personnel dans les conditions du droit privé ;
- 3° Aux établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986
portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique hospitalière ainsi qu'aux groupements de
coopération sanitaire de droit public mentionnés au 1° de
l'article L. 6133-3 du code de la santé publique.

Ce n'est pas un « fatras administratif » mais des articles de
loi. Indiquez nous comment simplifier cela et ensuite allez
bosser dans un établissement mettant en pratique vos
recommandations éclairées (par la pyrotechnie ?)

Répondre



TINA @ 5 novembre 2022 à 19:19

Bsr à tous et à toutes !

Quelles beautés ces coussins guerriers, nous permettant de ne pas
combattre; plus encore, de supprimer prospections stratégiques et
opérationnelles, initiatives tactiques et opérationnelles...

En somme, des armées globalistes et mondialistes, soumises à un
p'tit nombre de ceux qui s'appellent et croient être » DES ELUS »!
Armées vertes et écologistes ? A moi ! A nous !

Répondre



Mava @ 5 novembre 2022 à 19:27

La débilite bureaucratique française , tout un art mortel pour le pays ... ça nourrit un tas de bons à rien notamment ce catégorie A ... par expérience.

Répondre



NicoM · 5 novembre 2022 à 22:24

C'est un cercle vicieux : les fonctionnaires sont là notamment pour établir des normes, plus il y a de fonctionnaires plus il y a de normes plus il y a de normes plus il faut des fonctionnaires pour les contrôler...

Répondre



Thierry le plus ancien · 5 novembre 2022 à 23:00

c'est sûr que vous aimeriez désamianter un local en grattant les murs avec les ongles ou manger un fromage qui ne contient même pas de lait, utiliser une lessive qui provoque de l'eczéma et tous ces produits toxique frappé de malédiction industrielle, bien sûr que certains lobby adoreraient s'affranchir de ces normes pour vous habiller avec des déchets ou rejets chimique et même radio-actif.

A noter que c'est ceux qui attaquent le plus les libertés individuelles et demandent des restrictions toujours plus sévère contre les gens (obsédé par le sécuritaire et la délinquance) qui réclament la déréglementation la plus large dans les secteurs commerciaux, des marchandises et des règles commune de vie.

la débilite n'est pas là ou vous croyez, qu'on fasse un référendum et on verra ce qu'en disent les français d'être traité comme des esclaves et de bouffer de la merde ou de voir un camion transportant des matières dangereuse et explosive se garer à coté d'une école primaire ou devant chez eux...

Même nombreuse les normes sont encore trop souvent contourné, et les élus souvent corrompus par ces lobbyistes du poison, rien que le Sénat est un foyer d'infection dans ce domaine, toujours à tempérer ou laisser passer les menaces potentielle au non du profit immédiat de certains particuliers.

Répondre



NicoM · 5 novembre 2022 à 22:16

Un député LFI qui « pointe les « normes imposées par le code du travail » ainsi que par « le code de l'environnement ». » C'est quand même croustillant... Serait-il en train de virer sa cuti ?

Répondre



Igbtqi+ · 6 novembre 2022 à 6:24

@ NicoM

ah non, pitié, on n'en veut pas chez nous de ces mecs-là...

Répondre



Czar · 6 novembre 2022 à 16:30

« chez nous » lol

Répondre



Gaulois78 · 6 novembre 2022 à 18:20

@Igbtqi+

Pour une fois que j'abonde votre commentaire, il faudrait surveiller les communications et le pigeonnier de ces deux individus (ainsi que l'ensemble de la nulpes) avec l'étranger...



asvard · 6 novembre 2022 à 19:15

Ou alors il se réjouit à l'avance des futurs morts de militaires bêtement et de la destruction de l'environnement par les militaires. « Bouh les militaires qui n'ont aucun respect pour eux-mêmes et les autres, c'est une honte » Je sais je suis machiavélique.

Répondre



Thierry le plus ancien · 5 novembre 2022 à 22:42

Ainsi donc pour lui l'ennemi serait le code du travail et environnemental ???? et ça se prétend LFI ??? il doit sûrement faire des heures supplémentaires au Medef pour arrondir ses fins de mois...

c'est comme cette farce de ne pas vouloir accorder les 35 heures aux militaires, bien évidemment qu'une armée en temps de conflit n'est pas la même qu'en temps de paix, mais vouloir faire comme s'il y avait tous les jours la guerre c'est aussi débile que de vouloir nous imposer des restrictions en permanence même quand il n'y a pas de pénurie ou de crise.

Les normes imposent des mesures de sécurité pour éviter les accidents et concernant les dépôts ou transport de munition rien ne justifie de baisser la garde, car ces normes protègent aussi du sabotage.

Répondre



belouga · 5 novembre 2022 à 23:56

Je me sens dans l'obligation de répéter ce qui a déjà été énoncé plusieurs fois: Avec toutes ces normes de l'union européenne amplifiées par l'administration française, notre pays est le premier représentant en Europe du communisme « soft ». Le citoyen français se prosterne devant la verticalité du pouvoir dont il attend tout. La décadence est au bout du chemin.

Répondre



Phil · 6 novembre 2022 à 0:23

En matière de réglementation débiles, l'armée sait aussi, y faire. Il n'y a pas si longtemps, pour utiliser des grenades d'exercice, il fallait prévoir un lot de destruction, donc de l'explo réel, et un directeur de mise en œuvre, en cas de dysfonctionnement d'une grenade. Encore un peu, et il aurait fallu un extincteur pour des pistolets à eau....

Répondre



Carin · 6 novembre 2022 à 17:29

@phil

C'est précisément de cela que parle notre parlementaire... Votre grenade à plâtre contient un allumeur, soumis à réglementations, et c'est à cause de cet allumeur qu'il faut la présence d'un spécialiste des explosifs pour détruire sans démontage une ou plusieurs de ces grenades à plâtre dont le ou les allumeurs n'auraient pas fonctionné !

Répondre



Sempre en Davant · 6 novembre 2022 à 21:02

Une X verte n'est pas une « a plâtre » bleue, juste une offensive moins chargée en poudre.

Donc en cas de connerie, s'il faut gicler hors du trou d'où l'on lance, les risques sont plus faibles qu'avec une « bonne de guerre » et outre le risque lié à l'effet de souffle, la tête du bouchon allumeur sera propulsée moins loin moins fort.

Tout ça n'est pas impressionnant jusqu'à ce que ça psychote et que les lois de Murphy trouvent à s'appliquer.

La question soulevé par Phil semble donc plutôt être pourquoi un simple moniteur ne peut pas faire la séance grenade histoire d'avoir quand même l'activité, sans être contraint d'avoir le DMO sur place. Pourquoi ne pas appeler le DMO seulement si problème il y a?

Hélas, il se trouve assez de gros malins qui « sachent », qui collectionnent et qui aiment bricoler...

Certain zebres en geignaient lors des découvertes de non explosés dans les camps. Ouinnn maisjeveuxl'obusdemortier... Ouiiinnn la geurnadeléjoulie.... Ouiiiinnn !

Il faudrait témoigner aussi de la soufflante magistrale et argumenté faite par le vieux spécialiste au MdL Foutriquet.

Par ce que la même scène se joue avec divers acteurs. Hélas, à ce niveau de connerie, même avec des chibanis de classe pour refaire les leçons en venant faire les destructions, on en trouvait pour réclamer encore d'emporter le souvenir à la maison... certains auraient du être écartés bien avant. La sachance et la collectionnisme sont des maladies graves incompatibles avec un emploi de moniteur.

Alors, voila le plan : 1) Nous les attirons 2) On enlève les avertissement 3) mère nature suit son cours.

https://actu.fr/normandie/caen_14118/cest-quoi-les-pierres-rouges-quon-peut-retrouver-sur-les-plages-du-calvados_55011016.html

<https://www.paris-normandie.fr/id357455/article/2022-11-04/en-normandie-il-ramasse-une-pierre-sur-une-plage-du-debarquement-et-se-brule>

Utilisons les rancunes : vous savez tous qu'un ex-ministre désarmeur est normand et qu'il n'envahit même pas l'Angleterre! Pour convaincre les réticents faut ce qu'il faut. Et un DMO sur place. Pour appeler, pour l'autopsie, pour savoir s'il est mort... à la contre expertise.

Répondre



Raymond75 6 novembre 2022 à 7:53

Appliquer les normes de protections civiles à la chose militaire, qui consiste à tuer et à détruire ...

« Je me marre » 😄 😄 😄

Répondre



FRANCHI 6 novembre 2022 à 9:48

Bonjour,

Officier de la Réserve Opérationnelle il y a quelques années, j'ai eu à m'occuper de Transports de Marchandises Dangereuses.

Il me semble aberrant que l'on impose des normes civiles aux Armées sans donner à ces dernières les moyens d'y répondre.

Le Service Armé a ses exigences propres à résoudre non pas uniquement à coups de sécurité passive, mais avant tout de sécurité active. Les Armées exécutent des missions dangereuses, enant des risques calculés. Parfois... Cela ferait

pousser des cris d'orfraie aux civils... Mais ils ne sont « que » civils, et on ne leur demande pas d'avoir présent à l'esprit le culte de la « mission »

Notons que le Ministère de l'Intérieur ne se gêne pas (et il a raison !) pour obtenir les dérogations qui vont bien.

Enfin, les règles civiles ne doivent pas s'appliquer lorsqu'elles interfèrent avec la sécurité opérationnelle. J'avais sous ma juridiction une unité hautement opérationnelle (des « cowboys »). Je faisais passer tout sous couvert opérationnel. Ne serait-ce qu'en ne le faisant pas, j'aurais désigné par contraste ce qui l'était, et donc aurais porté atteinte à la sécurité opérationnelle. Le renseignement s'appuie parfois sur des indices ténus. S'il y en a que cela gêne... Et je ne regrette rien.

Autre aberration : une école ne pouvait pas envoyer ses élèves officiers faire une campagne de tir. Nous n'avions pas les camions exigés par la réglementation. On fait quoi ?

Le pire me semble-t-il, est qu'il y avait une passivité de certains grands chefs (pas tous... une minorité je pense, mais quand même) et un complexe des généraux face au pouvoir civil et politique. Le passage du Général de Gaulle aux affaires n'a pas été que bénéfique.

Dans beaucoup de cas, il serait bon de réfléchir avant de pondre lois et règlements, et demander aux personnels de terrain (notamment les sous-officiers) leur point de vue.

Ne pas tenir compte des spécificités de la chose militaire, des Armées, et leur imposer des contraintes inutiles, c'est déjà faire le jeu de l'ennemi.

Répondre



Paul 6 novembre 2022 à 9:52

Un LFI qui trouve le code du travail et celui de l'écologie trop contraignant 😊 !!!

Répondre



Dolgan 6 novembre 2022 à 13:32

C'est un LFI. La contradiction ne leur a jamais fait peur. L'important c'est de faire le buzz en parlant d'un air énervé. Et de baiser les pieds du maître.

Répondre



Thierry 6 novembre 2022 à 10:22

Et ben, ça en amène des commentaires et ça fait plaisir de voir qu'au moins, ils sont bien écrits.

Je suis curieux de savoir qui travaille au SIMu parmi tout ce monde.

Pour info, le SIMu, ce n'est pas que stocker et délivrer des munitions, mais également effectuer de la maintenance, des visites de sécurité voire de la fabrication.

Certains sites sont plus « militarisés » que d'autres, mais beaucoup voire une majorité de civils de la défense sont présents sur site.

Ce sont d'ailleurs en général des civils qui travaillent sur les munitions du fait de leurs formations et de leurs qualifications.

Chacun parle de cohérence des normes ou des lois, mais le code du travail s'applique aux militaires, sauf en tant de guerre ou sur théâtre d'opération et c'est normal : les contraintes ne sont pas les mêmes.

Le problème n'est pas les normes, mais le manque de moyens. Les normes appliquées à la fabrication des munitions sont pour la plupart des normes OTAN ou des normes américaines.

Les normes appliquées au stockage des munitions sont plutôt françaises en France. Mais ces dernières sont tellement restrictives

que l'état n'a pas les moyens de les appliquer : normes de construction, d'écologie, de sécurité etc...
Plutôt que de baisser les normes (ce qui entraînerait inévitablement des accidents (voir ce qui se passe en Chine, en Inde, en Amérique du Sud)) , mieux vaut en étudier la faisabilité en fonction des moyens et peut être mettre justement les moyens sur ce qui est nécessaire plutôt que de les mettre dans les cérémonies, de l'ameublement spécifique, de la gestion d'espaces verts etc...

Répondre



Niko @ 6 novembre 2022 à 11:08

La conséquence d'une haute administration monopolisée par les comptables et les juristes, qui plus est dépourvus de sens de l'Etat (vu qu'ils attendent surtout d'être débauchés par McKinsey) et de culture militaire (fin de la conscription).
Et je parle en tant que comptable.

Répondre



dompal @ 6 novembre 2022 à 14:31

A présent que ma grande copine Sandrine est députée, j'espère qu'elle va déposer un projet de loi pour imposer le contrôle technique pour les vhl militaires.
....sinon c'est plus ma copine ! 😞
Na ! 😊

Répondre



tschok @ 6 novembre 2022 à 15:51

Juste une petite question pour les juristes militaires.

Selon le député, le décret n° 2013-973 du 29 octobre 2013 s'applique au domaine militaire.

Bon, très bien.

Si on va sur Légifrance pour lire le texte du décret, on lit ceci:

» Les dispositions du présent chapitre déterminent les prescriptions particulières s'appliquant à tous les employeurs mentionnés par l'article L. 4111-1 (du code du travail) » manipulant des explosifs.

Donc, le domaine d'application du décret, se définit par rapport à celui de l'article L 4111-1 du code du travail.

Bon, très bien. Mais que dit cet article?

Il dit notamment ceci: »les dispositions de la présente partie sont applicables aux employeurs de droit privé ainsi qu'aux travailleurs.

Elles sont également applicables :

1° Aux établissements publics à caractère industriel et commercial ;

2° Aux établissements publics administratifs lorsqu'ils emploient du personnel dans les conditions du droit privé ;

Donc, domaine d'application du décret: employeurs et salariés du privé + EPIC + agents privés des EPA.

Mais alors, pourquoi ce décret s'applique à l'armée? Qu'il s'applique lorsque des salariés du privés et assimilés interviennent sur des munitions, y-compris dans une enceinte militaire, pourquoi pas? Mais aux militaires eux-mêmes, on se demande.

Poursuivons la lecture du décret, qui précise:

» Sont exclues du champ d'application du présent chapitre les activités pyrotechniques se déroulant : »

Suit une liste d'activités dans laquelle on trouve ceci:

« Lors de l'armement et du désarmement des plates-formes de combat et des unités de combat. »

Ah? C'est l'armée ça, non?

Bon, je résume: la défense n'entre pas dans le domaine d'application du texte et l'armement ou le désarmement des plateformes ou unités de combat en est même expressément exclu. Notons également, bien que je ne l'ai pas mentionné, que le décret ne s'applique pas à bord des navires, sans distinction, ce qui exclut donc tous les navires de la marine nationale, quels qu'ils soient.

Donc, pourquoi, selon le député, l'armée fait-elle application de ce texte?

En toute hypothèse, il devrait exister dans le fatras des textes applicables un autre texte qui étend le domaine d'application de ce décret au domaine militaire, plus précisément aux personnels militaires, dans le cadre de leur mission générale de défense.

Si ce texte existe, il y a fort à parier que ce soit un article du code de la défense et un texte de nature réglementaire.

Autrement dit, si le ministère des armées ne veut plus faire application du décret, qui est en pratique une partie du code du travail, il en aurait le pouvoir.

Sources:

Le décret initial:

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028138756>

L'article du code du travail qui définit le domaine d'application du décret:

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000020627444/2022-11-06

La codification du décret dans le code du travail, en partie réglementaire, étant précisé que le texte a été modifié par un décret pris l'année dernière:

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043841164/2022-11-06

Rappel du domaine général du décret: les précautions que doivent prendre les employeurs et les prescriptions qu'ils doivent respecter dans le cadre de la prévention du risque pyrotechnique.

Répondre



asvard · 6 novembre 2022 à 19:11

Peut être que les chefs militaires ne veulent pas prendre la responsabilité en amoindrissant les règles civiles d'avoir le décès de militaires bêtement et de les porter sur leur conscience.

A un enfant pour traverser une route vous lui dites de regarder à gauche puis à droite. Maintenant vous lui dites de ne regarder qu'à droite pour gagner du temps. S'il se fait écrasé parce qu'il n'a pas regardé à gauche vous aurez la conscience tranquille ?

Répondre



Daniel BESSON · 6 novembre 2022 à 18:52

Cit : [Justement, s'agissant des normes, le député [LFI] Bastien Lachaud, rapporteur pour avis sur le soutien et la logistique interarmées à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances 2023, estime qu'elles sont désormais « trop contraignantes au regard de l'impératif opérationnel »]

Ce serait – très très très – intéressant de connaître le point de vue de l' « aile Khmerverte » de LFI et au sein de la NUPES de Dâme

J'exprime ici mon plus profond respect pour Mme. La Sénatrice Esther BENBASSA qui est peut-être l'une des rares personnalités politiques Françaises – et non pas Vrônzaizes – qui exprime avec sincérité ses opinions qu'on peut combattre au moins sous leurs vraies couleurs . J'espère qu'elle saura faire entendre sa voix face à M. LACHAUD ! ;0) Je compte sur elle ...

Répondre



laquille @ 6 novembre 2022 à 20:58

« la bureaucratie grandit pour répondre au besoin croissant de la bureaucratie grandissante »

Répondre

LAISSER UN COMMENTAIRE

Commentaire *

Nom *

E-mail *

Site web

Laisser un commentaire

COMMENTAIRES RÉCENTS

🗨️ VinceToto dans Un rapport parlementaire insiste pour doter la Marine nationale de deux porte-avions de nouvelle génération

🗨️ Yrr dans Un rapport parlementaire insiste pour doter la Marine nationale de deux porte-avions de nouvelle génération

🗨️ Yrr dans Un rapport parlementaire insiste pour doter la Marine nationale de deux porte-avions de nouvelle génération

🗨️ Daniel BESSON dans Plutôt que de

Un rapport parlementaire insiste pour doter la Marine nationale de deux porte-avions de nouvelle génération

Paramètres cookies

📅 novembre 2022

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

« Oct

ARTICLES RÉCENTS

🗨️ Mission Aigle : Un militaire français retrouvé mort dans un hôtel de Bucarest

🗨️ Un rapport parlementaire insiste pour doter la Marine nationale de deux porte-avions de nouvelle génération

🗨️ « Terminé, barre et machines! » pour le sous-marin nucléaire d'attaque Rubis

🗨️ Le Service interarmées des munitions ploie sous le poids croissant des normes, selon un rapport

🗨️ Otan : Deux députés dénoncent les conditions de vie des militaires français déployés en Roumanie

Washington préfère moderniser
d'anciens T-72 tchèques

● Frédéric dans Un rapport
parlementaire insiste pour doter la
Marine nationale de deux porte-avions
de nouvelle génération

● albatros dans Un rapport
parlementaire insiste pour doter la
Marine nationale de deux porte-avions
de nouvelle génération

● albatros dans Un rapport
parlementaire insiste pour doter la
Marine nationale de deux porte-avions
de nouvelle génération

● Jojo dans Un rapport parlementaire
insiste pour doter la Marine nationale de
deux porte-avions de nouvelle
génération

● albatros dans Un rapport
parlementaire insiste pour doter la
Marine nationale de deux porte-avions
de nouvelle génération

● Daniel BESSON dans Plutôt que de
livrer des chars Abrams à Kiev,
Washington préfère moderniser
d'anciens T-72 tchèques

⊙ Plutôt que de livrer des chars Abrams
à Kiev, Washington préfère moderniser
d'anciens T-72 tchèques

⊙ La Norvège confirme la vente de 32 F-
16 d'occasion à la Roumanie pour 388
millions d'euros

⊙ La Chine a développé un nouveau
missile balistique anti-navire à
lancement aérien

⊙ Le ministère des Armées obtient une
rallonge budgétaire de plus d'un milliard
d'euros pour 2022

⊙ L'activité de la force aérienne nord-
coréenne est de plus en plus importante

[Accueil](#)

[Rubriques](#)

[Magazine](#)

[Biblio](#)

[Forum Militaire](#)

[Publicité](#)

[Mentions légales](#)

[Confidentialité](#)



2007-2019 (C) Zone Militaire

Powered by WordPress. Theme by Alx.

